
**Dominique Guillaud, Dominique Juhé-Beaulaton,
Marie-Christine Cormier-Salem et Yves Girault (éds.)**

Ambivalences patrimoniales au Sud

mises en scène et jeux d'acteurs



En s'appuyant sur des objets extrêmement variés (territoires, ressources végétales ou animales, archives ou collections, sites archéologiques ou éléments immatériels dérivés de la culture et de l'histoire, comme l'esclavage ou encore la gastronomie), l'ouvrage se penche sur les dynamiques de patrimonialisation et les multiples contradictions, conflits et compétitions, parfois irréductibles, que celles-ci provoquent.

D'un côté, les traités internationaux sur la diversité génétique et le patrimoine naturel ou culturel, par leurs implications éthiques et juridiques, notamment en termes de propriété intellectuelle, sont l'objet d'interprétations contrastées, signalant la confrontation entre droit international, politiques nationales et règles locales. D'un autre côté, dans les espaces stratégiques, tels que les parcs nationaux, se nouent des enjeux multiples et changeants avec les politiques qui les animent. Quant aux sites archéologiques, ils s'inscrivent souvent dans une double logique de concurrence : les patrimoines universels que la diachronie révèle s'opposent à d'autres usages, en particulier économiques, du territoire.

Toutes ces constructions patrimoniales ont en commun d'impliquer une mise en scène visant à les faire voir et reconnaître, mises en scène qu'orchestrent ou instrumentalisent une série d'acteurs, institutions, communautés locales voire les chercheurs eux-mêmes. L'ouvrage parcourt ainsi, à travers des exemples puisés dans différents terrains, Cambodge, Zanzibar, Guinée et Guinée-Bissau, Ethiopie, Sénégal, Equateur, Lybie, Tunisie mais aussi les salins narbonnais, ou encore les coulisses des grandes expéditions naturalistes françaises, les logiques, ambiguïtés et polyvalences de la patrimonialisation. Il confirme au final la vocation particulièrement stratégique du patrimoine, et révèle les multiples tensions et mutations que son invocation enclenche dans les territoires et les sociétés du monde.

Dominique Guillaud et Marie-Christine Cormier-Salem sont géographes à l'IRD, Dominique Juhé-Beaulaton est historienne au CNRS et Yves Girault muséologue au MNHN de Paris. Ils ont déjà édité plusieurs ouvrages sur les questions patrimoniales aux éditions de l'IRD, Karthala et La Discussion.

IRD sur internet : www.ird.fr
KARTHALA sur internet : <http://www.karthala.com>
(paiement sécurisé)

Couverture : L. Billault à partir des photos des éditeurs.

© Éditions Karthala et IRD, 2016
© ISBN (Karthala) : 978-2-8111-1677-4
ISBN (IRD) : 978-2-7099-2223-4

Sous la direction de

**Dominique Guillaud
Dominique Juhé-Beaulaton
Marie-Christine Cormier-Salem
Yves Girault**

Ambivalences patrimoniales au Sud

mises en scène et jeux d'acteurs

**Éditions Karthala
22-24, boulevard Arago
75013 Paris**

INTRODUCTION

Entre effervescence et ambivalences : les déclinaisons locales du patrimoine

DOMINIQUE JUHÉ-BEAULATON¹, YVES GIRAULT²

La polysémie du terme patrimoine, aux contours mouvants, a déjà été maintes fois soulignée et les études patrimoniales sont aujourd'hui bien représentées dans le champ des sciences sociales depuis les travaux de F. Choay (1992), J.P. Babelon et A. Chastel (1994), P. Nora (1984-1992), D. Poulot (1997) et bien d'autres³. Nous nous intéressons à une problématique plus contemporaine, les processus de patrimonialisation, en mettant pour notre part l'accent sur les perceptions locales et les approches ethnolinguistiques⁴. Selon les réflexions menées collectivement, l'accès aux ressources, le rapport au territoire et au foncier reviennent sans cesse au premier plan des préoccupations⁵. Le patrimoine est non seulement une construction révélatrice des dynamiques sociales contemporaines et des enjeux de pouvoirs qu'elles génèrent, mais aussi un instrument de rencontres à différents niveaux, entre acteurs et institutions, entre scientifiques d'horizons disciplinaires variés, entre partenaires du

1 Historienne, CNRS, UMR 7206 Ethnobiologie et Ecoanthropologie CNRS-MNHN, Sorbonne-Universités.

2 Muséologue, MNHN, UMR 208 Patrimoines locaux et gouvernance (PALOC) MNHN-IRD, Sorbonne-Universités.

3 Cormier-Salem et Roussel 2000, Leniaud 2002, Gravari-Barbas et Guichard-Anguis 2003, Desvallées *et al.* 2011, Poulot 2006. Il serait illusoire d'en présenter une historiographie complète, tant l'effervescence que soulève le thème est grande.

4 Voir l'appel à projets de recherche lancé par le ministère de la Culture et de la Communication en 2014 qui visait à mieux connaître la façon dont les institutions patrimoniales prennent en compte les « Pratiques interculturelles dans les processus de patrimonialisation ».

5 Ces questions ont été analysées dans un séminaire de recherche sur les processus de patrimonialisation focalisés sur les patrimoines locaux dans les pays du Sud qui a déjà fait l'objet de trois ouvrages publiés aux Editions de l'IRD (Cormier-Salem *et al.* 2002 et 2005, Juhé-Beaulaton *et al.* 2013). Ces séminaires ont été organisés par l'UMR 208 (IRD/MNHN), le CEMAf (UMR 8171), le CRBC (EHESS) et depuis 2012 l'UMR Ethnobiologie et Ecoanthropologie (MNHN-CNRS-Paris Diderot, UMR 7206).

nord et du sud ou tout simplement internationaux⁶. Aborder les questions patrimoniales selon différents angles d'approche permet de revoir les catégories imposées par les institutions internationales entre naturel et culturel, matériel et immatériel. Notre principal apport réside ainsi dans la reconnaissance des imbrications et interactions entre ces différentes catégories patrimoniales, indissociables pour qui s'intéresse aux relations sociétés-nature (Fourcade 2007).

Dans nos ouvrages précédents, nous avons exploré les processus endogènes et institutionnels de mise en patrimoine. Ces processus sont extrêmement divers non seulement par leurs échelles (du local au mondial), mais aussi par leurs objectifs (valorisation, revendication identitaire, conservation...) et leurs objets (espèces et espaces naturels, savoirs et pratiques, monuments et vestiges...). Chaque processus possède ses propres critères de choix et impose ses propres normes et règles de gestion. La tendance à leur multiplication a parfois pour conséquence des superpositions de statuts qui peuvent être contradictoires et générer des conflits. Des approches disciplinaires différentes, prenant en compte la longue durée, permettent de prendre la mesure de l'impact des patrimonialisations sur les sociétés et leur environnement, d'identifier les stratégies des acteurs locaux impliqués et les différents enjeux qui accompagnent les reconnaissances patrimoniales (politiques, économiques, identitaires, territoriaux...).

Ce nouvel ouvrage, quatrième opus de notre série, se situe bien dans la continuité des précédents, tout en offrant de nouveaux points de vue et un éclairage complémentaire sur les stratégies à l'œuvre dans ces dynamiques de patrimonialisation⁷. Ainsi, de nouvelles approches et de nouveaux objets (archéologiques, relations hommes/animaux, faits mémoriels...) sont mobilisés, insistant sur le recours au temps très long. Cette prise en compte de l'historicité des processus permet notamment de mettre en évidence les ruptures et les permanences dans l'occupation d'un site ou la reconnaissance d'un objet patrimonial. Les approches archéologiques participent notamment à la patrimonialisation de sites et d'objets lorsqu'elles les mettent en scène par la création de musées et de parcs. Le travail d'interprétation des archéologues contribue aussi à « faire l'histoire » des cultures exhumées, une histoire méconnue, parfois oubliée, parfois occultée, qui s'associe à la mémoire souvent instrumentalisée, d'autant plus quand il y a des conflits d'intérêts, d'identités ou d'idéologie(s) comme cela a été, par exemple, analysé par Y. Karamti (2009) pour les fouilles archéologiques organisées en Tunisie au XIX^e siècle sous le protectorat français 1881-1956,

6 Cette distinction nord/sud se révèle de moins en moins opérante et justifiable mais nous l'utilisons néanmoins pour situer géographiquement nos terrains d'analyse. Ce qui n'exclut pas de proposer à chaque étape de notre réflexion une étude située en dehors de ce Sud, afin précisément d'opérer des rapprochements et de sortir de ce cloisonnement.

7 Les contributions présentées ici sont issues du dernier séminaire « Le local dans la valorisation et la mise en scène des patrimoines ».

et qui ont été largement constitutives du patrimoine tunisien contemporain. La valorisation d'un passé dévoilé appelle à une redéfinition des territoires (Di Méo 2008) et des identités tant dans leurs modes d'appropriation que dans les relations engendrées entre les différentes catégories d'acteurs (violences concrètes et symboliques, exclusions des populations, luttes et stratégies politiques, transferts de gestion, déclassement...).

Une autre nouveauté a inspiré l'orientation du présent livre ; il s'agit de ce que nous avons nommé les ambivalences des patrimoines, c'est-à-dire leur capacité à être vecteurs de significations, voire d'enjeux différents selon les points de vue. Ainsi, au sein même de l'Unesco, nous pouvons observer des évolutions évidentes des normes de patrimonialisation, évolutions liées notamment à certains effets non attendus du programme *Man and Biosphere* (MAB)⁸ sur les questions de droit foncier et des conflits d'usages des ressources. Ceci a conduit à la rédaction de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (1972), dont la caractéristique la plus novatrice est de réunir, dans un même document, les notions de protection de la nature et de préservation des biens culturels. Enfin, trente années vont s'écouler avant que soit adoptée à l'unanimité, et dans un contexte très particulier, la Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle (2001) (Brianso et Girault 2014).

Ces ambivalences, assez systématiques, nous sont apparues comme un prisme intéressant à mobiliser car elles peuvent être révélées, voire accrues par des mises en scène, plus ou moins visibles, du patrimoine, ou au contraire dissimulées. Ce patrimoine, dans tous les cas, se donne à voir dans différents cadres, supports ou lieux de mémoire, et selon les différents acteurs, groupes locaux ou institutions mobilisés dans les opérations de valorisation, représentant autant de contextes analysés dans cet ouvrage.

Nous souhaitons également prendre en compte les questions foncières, la dimension économique, mais aussi politique. Les nouvelles formes de valorisation de la diversité biologique et/ou culturelle, notamment par les Traités internationaux (sur la biodiversité ou le patrimoine culturel) ou le tourisme, sont à nouveau questionnées en abordant les aspects éthiques et juridiques (notamment en termes de propriété intellectuelle) qui se posent en particulier, nous le verrons, dans le domaine des collections scientifiques, des ressources génétiques ou des parcs naturels par la confrontation entre droit international, politiques nationales et règles locales. Au sein du fait patrimonial se nouent des enjeux multiples, qui évoluent en fonction des relations souvent conflictuelles entre instances internationales, Etats, ONG, communautés locales, et aussi les chercheurs. Les mêmes objets patrimoniaux peuvent susciter des antagonismes dont les représentations divergentes sont génératrices de conflits, de recompositions sociales, de

8 Le programme *Man and Biosphere* a été lancé en 1970 pour favoriser des approches interdisciplinaires sur les interactions entre l'environnement, l'homme, la culture et le développement.

réorganisations spatiales, de stratégies développées par les populations locales pour obtenir divers types d'avantages territoriaux, identitaires et/ou politiques.

Les contributions réunies ici sont présentées selon trois axes principaux : l'impact des processus internationaux sur les patrimoines locaux ; la révélation de patrimoines sur le temps long, accordant à l'archéologie une place particulière dans cet ouvrage compte tenu de ses spécificités dans la création, la mise en scène et la fabrique de l'histoire ; enfin, les conflits suscités par la polyvalence de certains patrimoines, avec une étude de cas située en France offrant ainsi la possibilité d'établir des points de comparaison. Ces expériences multiples soulignent l'éventail des possibles quant aux dynamiques patrimoniales, aux logiques qui leur sont sous-jacentes et aux réussites ou échecs de telles entreprises en terme d'adhésion ou d'appartenance.

Gouvernance internationale et impacts sur les patrimoines locaux

La gouvernance internationale des processus de patrimonialisation s'inscrit ici non seulement dans le contexte des conventions et Traités internationaux (CBD, Unesco, TIRPAA), mais elle est aussi envisagée à travers le cas des grandes expéditions scientifiques contemporaines. Les nouvelles adaptations ou interprétations de cette gouvernance sont revisitées, en étudiant les changements survenus, dont on considère particulièrement les impacts sur le local.

Depuis le premier ouvrage collectif (Cormier-Salem *et al.* 2002) nous nous attachons à publier des points de vue différents, parfois antagonistes, pour que l'ambivalence ne réside pas seulement dans la nature des patrimoines ou les jeux d'acteurs mais aussi dans l'interprétation qu'en font les auteurs et dans leur implication dans les démarches de mise en patrimoine (Suremain et Galipaud 2015). C'est ainsi que les contributions de C. Demmer et E. Faugères sur les expéditions scientifiques menées dans le cadre du programme « la planète revisitée » sont à la fois complémentaires et divergentes dans leur positionnement. L'objectif de ce vaste programme, financé entre autres par le Muséum National d'Histoire Naturelle et la principauté de Monaco, est la constitution d'une collection d'espèces nouvelles conservées notamment à Paris pour témoigner de la disparition et/ou de la diversité des faunes et flores marines ou terrestres de la biosphère. Ce programme s'opère dans la continuité des campagnes océanographiques réalisées par le Prince Albert premier (1848-1922) et des grandes campagnes océanographiques du Muséum comme celles du « Voyageur » et du « Talisman » dès 1880. Mais depuis 1992, avec la mise en place de la Convention pour la Diversité Biologique (CDB), on peut voir s'opposer plusieurs points de vue : d'un côté, la gouvernance de la

biodiversité est fixée par des règles internationales qui s'intéressent aux différentes valeurs de la biodiversité (économique, culturelle...), laquelle est cependant perçue comme le patrimoine national de chaque pays. D'un autre côté, les expéditions scientifiques, dont celle de Ph. Bouchet en question ici, se focalisent sur l'inventaire d'espèces servant la connaissance universelle ; ce ne sont donc plus des « ressources » placées sous la responsabilité des États, souverains sur les ressources et espaces de leurs territoires nationaux, mais des « espèces » qui acquièrent le statut de patrimoine commun de l'humanité.

Elsa Faugère, par une analyse comparée de quatre expéditions (Madagascar ; Fidji/Vanuatu ; Philippines ; Taïwan) de ce programme, analyse la position des chercheurs de ces missions scientifiques qui ont pour objet de mettre la biodiversité en collection dans les grands muséums du monde afin de pouvoir l'étudier dans de bonnes conditions d'accès et de conservation. Elle montre ainsi que dans certains pays qui n'offrent pas, aux yeux des chercheurs, de bonnes conditions de conservation et d'accès à leurs collections naturalistes, les biologistes de l'expédition s'opposent à la restitution actuelle des collections après étude. Dans le contexte français, ce positionnement des scientifiques pourrait apparaître ambigu car les collections qui sont inventoriées après description et analyse, relèvent des collections des Musées de France, et sont à ce titre « Trésor national » – ce qui est une forme de patrimonialisation évidente – même si dans les textes officiels, l'expression « collection patrimoniale » n'apparaît pas de façon explicite. Par la suite il sera très difficile (voire impossible) de les déclasser pour les rendre aux pays d'origine⁹.

Christine Demmer, quant à elle, se focalise sur une expédition menée à Madagascar dont elle analyse la diversité des positions selon les catégories d'acteurs, institutionnels et pêcheurs. Si elle discute aussi la question de la conservation *ex-situ*, elle apporte un autre regard basé sur l'analyse des interactions entre les naturalistes, les chefs de la région et les villageois des côtes du Grand Sud. Elle montre qu'à l'opposé de la perception des scientifiques pour qui les espèces collectées appartiennent au patrimoine de l'humanité, les algues, éponges, coquillages et autres mollusques marins étaient présentés aux pêcheurs, par les autorités locales, comme une opportunité de diversification de leurs revenus afin de leur faire admettre la circulation de navires au large, bref comme un patrimoine présentant un bon potentiel de valorisation économique.

9 Cela est néanmoins possible. Depuis les années 1970, la Nouvelle-Zélande sollicite auprès des musées du monde la restitution des têtes tatouées et momifiées de guerriers maoris. La France tardait à répondre à cette demande. Catherine Morin-Desailly, Sénatrice, s'est engagée à résoudre les difficultés juridiques en faisant voter en 2010 la LOI n° 2010-501 relative à la gestion des collections visant à autoriser la restitution par la France des têtes maories à la Nouvelle-Zélande. L'article 1 stipule : « A compter de la date d'entrée en vigueur de la présente loi, les têtes maories conservées par des musées de France cessent de faire partie de leurs collections pour être remises à la Nouvelle-Zélande ».

Ces deux premières contributions pointent les ambiguïtés juridiques et éthiques de la collecte des espèces végétales et animales au regard des normes établies par la CDB. C'est dans le cadre de cette même convention que Selim Louafi analyse les rapports éminemment complexes de la gestion et de la valorisation des ressources génétiques et des retombées des accords internationaux pour les populations locales. Cet auteur revisite le contexte d'émergence du Traité international sur les ressources phytogénétiques agricoles et alimentaires (TIRPAA) de la FAO, envisageant ses effets en tant qu'instrument de patrimonialisation. Selon l'auteur, ce Traité, en fournissant un cadre multilatéral pour l'accès et le partage des avantages, prend mieux en compte que la Convention sur la Diversité Biologique la nature spécifique des ressources génétiques agricoles et alimentaires et les conditions dans lesquelles elles sont utilisées, échangées et conservées. Le TIRPAA peut ainsi être considéré comme un mécanisme original et innovant pour la patrimonialisation de ces ressources à l'échelle globale. Néanmoins, S. Louafi précise les limites de ce système en termes d'accès aux semences et d'enjeux redistributifs, les agriculteurs ne bénéficiant que très imparfaitement et indirectement du système d'échange international.

Passant ensuite aux politiques de gestion de l'environnement, cette première partie propose une réinterprétation des finalités de la protection de la nature dans le contexte spécifique du Parc national du Niokolo-Koba au Sénégal. Melis Ece analyse l'évolution des soubassements politiques, idéologiques et économiques de la rhétorique utilisée pour la création d'aires protégées. Se basant sur une revue de la bibliographie sur l'accaparement des terres à des fins conservationnistes (*green grabbing*), elle analyse les finalités et valeurs en jeu dans différentes formes d'appropriation de terres effectuées pour la protection de l'environnement et s'inscrit bien dans les débats sur la tragédie des ressources communes ou *commons* qui est d'abord celle des communautés exclues par l'Etat (Weber et Revéret 1993 ; Ostrom *et al.* 2002). Elle montre comment le Parc du Niokolo-Koba au Sénégal, perçu dans les années 1970 comme domaine public, alors que c'est un espace « trans-appropriatif » ou approprié collectivement par des groupes locaux, a été créé au lendemain de l'Indépendance par un État centralisateur, en opposition violente aux populations locales évincées progressivement de leur territoire. En conséquence, celles-ci ont été dessaisies de leurs pratiques ancestrales de partage des espaces et des ressources comme le pastoralisme pour les Peuls, l'agriculture pour les Mandingues et certains Tenda et la chasse et la cueillette pour les Bassari et Coniagui (Takforyan 1994). Fait moins connu que souligne l'auteur, ces *commons*, au sens d'un système de gestion collectivement partagé de ressources matérielles, leur ont été confisqués non seulement dans un objectif de conservation de la nature (très largement cité dans la littérature scientifique), mais aussi et surtout pour contrôler et affaiblir des populations locales jugées récalcitrantes : cet exemple fait une fois de plus de la gestion de l'environnement un

instrument politique. En faisant référence au financement, par la Banque mondiale, de différents projets de création de « *community forest and biodiversity reserves* », l'auteure montre cependant que ces anciens processus de territorialisation sont aujourd'hui relancés à travers les débats sur le *green grabbing*.

Les sites archéologiques au prisme de la révélation patrimoniale

Les contributions de cette deuxième partie portent d'une part sur la place et le rôle de l'archéologie (et des archéologues) dans la mise au jour d'éléments du passé et d'autre part sur leurs utilisations, instrumentalisation, voire labellisations internationales (comme celle de l'Unesco) par différentes catégories d'acteurs pour des motivations très variables en fonction des contextes politiques, économiques et institutionnels. Le propos ne porte pas sur la présentation de données archéologiques comme sources d'histoire, mais se focalise sur l'instrumentalisation des objets et sites archéologiques, et sur les processus de valorisation comme la création de musées ou d'espaces archéologiques. Ceux-ci, investis par le tourisme, deviennent des sources de développement économique (Galipaud et Guillaud 2014). Les auteurs examinent diversement les perceptions que les populations locales ont de ces sites, mais tous montrent des aspects inattendus des démarches de patrimonialisation réalisées ou en cours.

Ainsi, Isabelle Brianso apporte un éclairage sur les stratégies à l'œuvre dans le processus géopolitique de reconstruction, après plus de vingt ans de guerre, du site archéologique des temples d'Angkor, qui a conduit à son inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco (1992) en tant que bien culturel de l'humanité. L'auteure analyse le sauvetage des temples et les conditions d'émergence d'un patrimoine national et mondial dans la logique de l'Unesco, qui prône dès sa création (1945) une éthique de la paix comme dialogue entre les nations (Brianso et Girault 2014)¹⁰. Pour rendre compte de l'hyper-patrimonialisation de ce site, l'auteure s'appuie sur son ancrage historique dévoilé par l'archéologie, puis elle donne à voir les liens existants entre les temples, les paysages et les pratiques religieuses.

A son tour, Clémentine Gutron combine les méthodes de l'histoire et de l'anthropologie pour analyser la mémoire locale de la patrimonialisation du site archéologique de Dougga (Tunisie) également inscrit sur la liste du patrimoine de l'humanité de l'Unesco en 1997. Dans ce cas, le site s'est peu à peu construit, si l'on peut dire, aux dépens de la population locale qui a été déplacée alors qu'elle vivait de longue date dans ces ruines pour

10 Cette institution va œuvrer à la fabrique politique et patrimoniale du site d'Angkor en tant que modèle international.

elle triviales, auxquelles elle n'accordait aucune valeur particulière – situation tout à fait comparable à celle des occupants des parcs naturels du Sénégal, évincés lors de leur création.

Francisco Valdez fait écho à C. Gutron : les résultats de ses recherches archéologiques, sur la culture Mayo Chinchipe, découverte en 2002 dans plusieurs localités du territoire des deux côtés de l'actuelle frontière politique entre l'Équateur et le Pérou permettent de reconsidérer l'émergence de la civilisation andine. Mais ils ne sont guère appropriés par les populations locales actuelles, issues de divers flux migratoires. L'auteur focalise son analyse sur les relations conflictuelles et ambiguës entre les chercheurs, les élus locaux et les habitants qui pensaient au départ que les archéologues étaient des chercheurs d'or. En conséquence, ces populations, profitant de l'absence des chercheurs, ont durant un mois pillé et détruit près de 900 m³ du site et ont dégagé de leur contexte quelques très belles pièces archéologiques qui furent mises en vente chez les trafiquants d'antiquités des grandes villes. Les archéologues qui, parallèlement, avaient demandé le classement du site, l'ont obtenu en 2005 contre l'avis des élus et des populations locales.

Dans un contexte géopolitique très différent, en Libye, sur des sites devenus incontrôlés et incontrôlables depuis le début de la guerre civile en 2011, Jean-Loïc Le Quellec fait état des travaux qu'il a menés quelques années auparavant sur des centaines de sites et des dizaines de milliers de peintures et gravures rupestres situés dans le Sud-Ouest libyen en milieu saharien. Son analyse révèle des situations très contrastées. Si certains sites, comme le massif de l'Akakus, inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Unesco, semblaient relativement protégés malgré quelques actes d'iconoclastie, tel n'était pas le cas de l'immense plateau du Messak où se pressaient touristes et compagnies pétrolières à la recherche de nouveaux gisements d'hydrocarbure. C'est dans le cadre de ces recherches pétrolières au Sahara que des opérations d'archéologie préventive ont été menées par plusieurs équipes qui, selon l'auteur, ont été un succès non seulement pour les industriels, mais aussi pour les archéologues y découvrant gisements et sites. Il précise néanmoins que la prise en compte de l'environnement archéologique et naturel s'est révélée très variable selon les entreprises, et a pu conduire à l'arrêt brutal de plusieurs projets d'inventaire.

Entre un développement touristique facilité par l'aménagement de voies d'accès par les compagnies qui exploitent sans retenue un milieu jusque là préservé, des mesures radicales de protection, et une archéologie de sauvetage, des intérêts contradictoires se focalisent dans cette zone qui ne permettent pas, pour le moment, la reconnaissance d'un patrimoine rupestre pourtant inestimable, d'autant plus que le contexte politique, depuis la révolution libyenne, est aussi extrêmement défavorable pour la préservation de ce patrimoine resté isolé et méconnu jusqu'alors.

Cette contribution propose donc une analyse qui fera référence quand la situation politique permettra de nouvelles recherches, et une réouverture de la région aux touristes.

La polyvalence du patrimoine, source de conflits ?

La troisième partie de l'ouvrage aborde des études de cas particulièrement démonstratives de l'ambivalence des patrimoines et de la nature des conflits qui peuvent en découler. La contribution originale de Vincent Leblan met en relations les hommes et les chimpanzés et permet d'explorer la perception de différents types de patrimoine selon les acteurs considérés. Si les chimpanzés apparaissent menacés du point de vue de leur existence biologique même, ils le sont aussi pour les primatologues d'un point de vue culturel. Une valeur patrimoniale est en effet attribuée à leurs traditions en tant qu'archives de l'évolution sociale et comportementale de l'Homme. La culture devient ainsi un héritage commun à notre espèce et aux chimpanzés. Mais la représentation des chimpanzés par les Nalou, habitants du territoire de Kosboki dans les îles Tristao, est un obstacle à leur patrimonialisation : d'une part, les chimpanzés seraient des hommes déchus pour avoir manqué à leurs obligations morales et religieuses ; d'autre part les habitants ne semblent pas percevoir la raréfaction de l'espèce. La polyvalence patrimoniale du chimpanzé aux îles Tristao réside donc dans une confrontation entre plusieurs perceptions, chacune invoquant le besoin d'une frontière nette séparant humains et chimpanzés. L'ambivalence patrimoniale se joue là des limites, qu'elles soient spatiales, matérielles mais aussi symboliques, frontières particulièrement poreuses entre villages et forêts, entre humains et chimpanzés, entre scientifiques et ONG...

Dans un domaine très différent, les reconstructions mémorielles autour des traites des esclaves initiées par le projet « Route de l'esclave de l'Unesco » montre une patrimonialisation des lieux tout aussi équivoque. Lancé à Ouidah en 1994, ce projet a donné lieu à de nombreux travaux de recherches et d'identifications des lieux de la traite, atlantique comme orientale¹¹. C'est dans ce contexte que s'inscrivent les lieux de l'esclavage à Zanzibar, permettant à Marie-Aude Fouéré de démontrer l'instrumentalisation de l'histoire de la traite à travers ses lieux de mémoire(s). La résurgence mémorielle de l'esclavage conduit à la patrimonialisation de certains sites qui ne sont pas tous nécessairement des lieux de mémoires pour toutes les populations locales concernées, et peuvent être

11 Une comparaison peut être faite avec Gorée au Sénégal (Thiaw 2010 ; Bocoum *et al.* 2013) et Ouidah au Bénin (Ciarcia 2008) sur la fabrique des patrimoines liés à la traite des esclaves.

de ce fait fortement contestés. L'auteur étudie plus précisément deux sites particulièrement sensibles : l'ancien marché aux esclaves de Mkunazini et les entrepôts de Mangapwani, où la mise en scène permet aux visiteurs – ces sites sont une ressource touristique indéniable –, de prendre conscience de la déshumanisation et de l'horreur des conditions de vie des esclaves avant leur départ¹².

Thomas Guindeuil s'interroge quant à lui sur les modalités de patrimonialisation de la cuisine éthiopienne, utilisant comme fil conducteur l'importance du politique et de la domination par l'aristocratie éthiopienne. L'auteur, historien, retrace l'évolution de la/les cuisines en Ethiopie et l'émergence d'une « cuisine éthiopienne » et nous propose ainsi une étude où il est autant question de culture et d'identité nationale que de patrimoine. La cuisine éthiopienne participe de la construction de l'Etat nation à partir de la cuisine de la cour royale dominée par des modèles transcrits dans des livres de recettes destinés à l'éducation des filles et reproduits aujourd'hui dans des restaurants éthiopiens. La valorisation par le pouvoir politique d'une certaine gastronomie représente une forme de patrimonialisation aux dépens des cuisines régionales dont la place reste marginale au sein de cette cuisine dite éthiopienne ; celle-ci a quitté l'Éthiopie avec la diaspora ce qui lui doit d'être reconnue internationalement mais n'en fait pas pour autant un patrimoine national, ni même un patrimoine mondial car elle n'est pas (encore) classée. Devant l'ambivalence de ce processus de patrimonialisation, l'auteur s'interroge sur des conflits identitaires à venir dont les cuisines pourraient être l'enjeu.

L'ouvrage se termine par un bel exemple d'ambivalences patrimoniales autour des salins narbonnais que nous présente Vincent Andreu-Boussut, certes en dehors des terrains du Sud, mais illustrant bien la diversification des trajectoires patrimoniales : les conflits d'intérêts et de représentations autour de ces espaces singuliers, les compétitions foncières et interrogations sur leur devenir (entre revalorisation socio-économique et renaturation) sont autant de thèmes et enjeux communs à tous les terrains de cet ouvrage. Ici aussi, la question de la mémoire (mémoire ouvrière autour de la production du sel) souligne toute l'ambivalence d'une mise en patrimoine. Les salins apparaissent tantôt comme des « greniers à sel » ou une « usine de biodiversité » tant les fonctions qui leur ont été dévolues selon les époques ou les protagonistes sont diverses : écosystèmes naturels à préserver, biodiversité, paysage, mémoire, cultures marines, sel, filtre écologique, écotourisme. Leur longue et lente désaffectation économique et sociale les a transformés d'espaces de production en « espaces en

12 Au Bénin aussi, un des principaux lieux de mémoire, appelée « place des enchères » a donné naissance à un récit et un lieu recréé pour la circonstance. L'historien R. Law (2004) n'a pas retrouvé trace de ce lieu dans les sources écrites européennes. Des sens nouveaux sont attribués à des sites qui relèvent des usages actuels du passé de la traite (Ciarcia 2008 : 690).

transition ». Ici aussi, le processus de patrimonialisation toujours en cours comme le montre le nombre de projets de valorisation sujets de débats sur place, révèle des visions antagonistes du patrimoine des salins au cœur des enjeux du développement local.

Références bibliographiques

- BABELON J.-P. et CHASTEL A., 1994, *La notion de patrimoine*, Paris : Liana Levi.
- BOCOUM H. et TOULIER B., 2013, « La fabrication du patrimoine : l'exemple de Gorée (Sénégal) », *In situ, Revue des Patrimoines* (20), 20 p.
- BRIANSO I. et GIRAULT Y., 2014, « Innovations et enjeux éthiques des politiques environnementales et patrimoniales : l'Unesco et le Conseil de l'Europe », in Sauv   L. et Girault Y. (eds.), *Enjeux   thiques des politiques en mati  re d'environnement.   thiques publiques*, vol. 16, n   1, p.17-37.
- CHOAY F., 1992, *L'All  gorie du patrimoine*, Paris : Seuil.
- CIARCIA G., 2008, « Restaurer le futur. Sur la "Route de l'Esclave"    Ouidah (B  nin) », *Cahiers d'  tudes Africaines*, 48, 192, p. 687-705.
- CORMIER SALEM M.-C. et ROUSSEL B., 2002, « Patrimoines et savoirs naturalistes locaux », in Martin J.-Y., Leroy G., Sommet de la Terre, Johannesburg (ZAF), 2002/02 (eds.), *D  veloppement durable ? Doctrines, pratiques,   valuations*, Paris : IRD Editions, p. 125-142.
- CORMIER M.-C., JUH  -BEAULATON D., BOUTRAIS J., ROUSSEL B. (eds.), 2002, *Patrimonialiser la nature tropicale. Dynamiques locales, enjeux internationaux*, Paris : IRD Editions (Colloques et s  minaires).
- CORMIER-SALEM C., BOUTRAIS J., JUH  -BEAULATON D., ROUSSEL B. (eds.), 2005, *Patrimoines naturels au Sud. Des conflits fonciers    la valorisation des savoirs locaux*, Paris : IRD Editions (Colloques et s  minaires).
- DESvall     A., MAIRESSE F., DELOCHE B., 2011, « Patrimoine », in Desvall     A., Mairesse F. (dir.) *Dictionnaire encyclop  dique de mus  ologie*. Paris : Armand Colin, p. 421-452.
- DI M     G., 2008, « Processus de patrimonialisation et construction des territoires », in *Patrimoine et industrie en Poitou-Charentes : conna  tre pour valoriser*, Sept. 2007, Poitiers-Ch  tellerault : Geste   ditions, p. 87-109.
- FOURCADE M.F. (ed.), 2007, *Patrimoine et patrimonialisation. Entre le mat  riel et l'immat  riel*, Qu  bec : Presses de l'Universit   Laval.

- GALIPAUD J.C. et GUILLAUD D. (eds.), 2014, *Une Archéologie pour le développement*, Marseille : Editions La Discussion (Collections Patrimoines).
- GRAVARI-BARBAS M. et GUICHARD-ANGUIS S. G., 2003, *Regards croisés sur le patrimoine dans le monde à l'aube du xx^e siècle*. Paris : Presses Universitaires de Paris Sorbonne.
- JUHÉ-BEAULATON D., CORMIER-SALEM M.-C., DE ROBERT P., ROUSSEL B. (eds.), 2013, *Effervescence patrimoniale au Sud. Entre nature et société*, Paris, IRD Editions (Latitude 23).
- KARAMTI Y., 2009, *Patrimoine, économie et altérité : essai sur la muséologie des mémoires entre deux rives*, Regroupement Latrach du livre spécialisé, 310 p.
- LAW R., 2004, « Francisco Felix de Souza in West Africa, 1820-1849 », in J. C. Curto et P. E. Lovejoy (eds.), *Enslaving Connections : Changing Cultures of Africa and Brazil During the Era of Slavery*, New York: Humanity Books, p.187-211.
- LENIAUD J.-M., 2002, *Les Archipels du passé, le patrimoine et son histoire*, Paris : Fayard.
- NORA P. (ed.) (1984-1992), *Les Lieux de mémoire*, Paris : Gallimard, 3 tomes : t. 1 *La République* (1 vol.), t. 2 *La Nation* (3 vol., 1986), t. 3 *Les France*.
- OSTROM E., DIETZ T., DOLSAK N., STERN P.C., STONICH S., WEBER E.U. (eds), 2002, *The drama of the commons*, Washington D.C. : National Academy Press.
- POULOT D., 2006, *Une histoire du patrimoine en Occident*, Paris : PUF, collection Le noeud gordien.
- POULOT D., 1997, *Musée, nation, patrimoine, 1789-1815*, Paris : Gallimard, Bibliothèque des Histoires, 406 p.
- SUREMAIN (de) C.-E. et GALIPAUD J.-C. (eds), 2015, *Fabric-Acteurs de Patrimoine. Implications, participation et postures du chercheur dans la patrimonialisation*. Paris : L'Etrave, IRD.
- TAKFORAYAN A., 1994, « Conservation et développement local au Niokolo Koba : La nature et l'homme en Afrique », *Politique africaine*, vol. 53, p. 52-63.
- THIAW I. (ed.), 2010, *Espaces, culture matérielle et identités en Sénégal*, Dakar : Codesria.
- WEBER J. et REVÉRET J.-P., 1993, « La gestion des relations sociétés-nature : modes d'appropriation et droits de propriété ». Document publié sous le titre « Biens communs : les leçons de la privatisation », dans *Une terre en renaissance*, Orstom - *Le Monde Diplomatique*, coll. Savoirs, n° 2, Oct. 1993.

PREMIÈRE PARTIE

**LA GOUVERNANCE INTERNATIONALE
ET SES IMPACTS
SUR LES PATRIMOINES LOCAUX**

Négocier l'accès à la biodiversité des pays du Sud : le cas des grandes expéditions naturalistes contemporaines

ELSA FAUGÈRE¹

Le contexte international

Les grandes expéditions naturalistes que j'étudie, co-organisées par le Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris (MNHN), l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) et l'ONG ProNatura International (PNI) ont comme objectif de faire des inventaires de la biodiversité négligée des *hotspots* des pays du Sud, en faisant des collectes de spécimens vivants². Ces expéditions, dont la première du genre fut l'expédition Santo menée au Vanuatu en 2006, s'inscrivent dans deux traditions d'exploration et d'inventaire de la biodiversité, une tradition marine dans la continuité des campagnes Musorstom et Tropical Deep Sea Benthos (Bouchet *et al.* 2009 ; Bary 2013), et une tradition terrestre dans la continuité des expéditions du Radeau des Cimes (Hallé 2000). Les deux principaux organisateurs, Philippe Bouchet, professeur de systématique et spécialiste des mollusques marins au MNHN et Olivier Pascal, botaniste de formation, et logisticien au sein de l'ONG PNI, ont élaboré, à la suite du succès de l'expédition Santo 2006 (Faugère et Pascal 2011) un programme décennal d'exploration et d'inventaire de la biodiversité négligée des *hotspots* des pays du sud, appelé « La Planète Revisitée ». Financées majoritairement par du mécénat de fondations privées, familiales et d'entreprises (Total, Stavros Niarchos, Prince Albert II de Monaco, Alfred P. Sloan, Richard Lounsberry, etc.) (Faugère 2014),

1 Ethnologue, INRA, UR 767 Ecodéveloppement.

2 Entre décembre 2009 et novembre 2013, cette recherche a été menée dans le cadre d'un projet financé par l'ANR, Programme sciences, technologies et savoirs en sociétés, intitulé : « Expébiodiv. Etude pluridisciplinaire des grandes expéditions naturalistes contemporaines ».

ces grandes expéditions du ^{xxi}^e siècle se donnent, outre leur objectif scientifique, un enjeu politique : mettre les questions relatives à l'érosion de la biodiversité et à la 6^e crise d'extinction des espèces, à l'agenda des médias et des décideurs (photo 1 à 4, cahier central).

Si les organisateurs situent ces expéditions dans la continuité de l'exploration naturaliste des ^{xviii}^e et ^{xix}^e siècles (Bouchet *et al.* 2008), les conditions d'accès à la nature des pays du sud ont cependant radicalement changé dans les années 1980-1990. C'est en effet dans les années 1980 que l'idée selon laquelle la biodiversité serait l'or vert des pays du Sud s'élabore et se répand, avec l'émergence et le développement des biotechnologies associées aux premiers dépôts de brevets sur le vivant (Aubertin *et al.* 2007 ; Boisvert 2005). C'est aussi à la même époque que s'internationalise et s'institutionnalise un mouvement en faveur de la défense des Peuples Autochtones (Fritz *et al.* 2006 ; Deroche 2005). Ce contexte international a créé les conditions favorables pour poser les termes du débat de manière binaire : d'un côté, des populations indigènes et locales des pays du Sud, détenteurs de savoirs « ancestraux » sur leur biodiversité, de l'autre, des firmes pharmaceutiques, cosmétiques, agroalimentaires et des scientifiques des pays du Nord, qui cherchent à accéder à cet or vert, pour y découvrir de nouvelles substances naturelles permettant, à terme, de fabriquer de nouveaux produits (médicaments, parfums, aliments, etc.) commercialisables et rentables économiquement.

Les années 1980 sont aussi celles où les biologistes découvrent la magnitude de la biodiversité, à la suite d'une expérience de *fogging*³ d'un entomologiste américain, Terry Erwin, menée dans la forêt du Panama (Stork 1988). Les estimations du nombre d'espèces restant à découvrir sont revues fortement à la hausse et la fourchette habituellement retenue devient dès lors entre 10 et 100 millions d'espèces. Et enfin, le terme *biodiversity* (biodiversité) est un néologisme qui résulte de la contraction de « *biological diversity* » (expression elle-même employée pour la première fois en 1980 par le biologiste américain Thomas Lovejoy). Ce néologisme a été créé par Walter G. Rosen en 1986 lors de la préparation d'un forum, organisé par le *National Research Council*, sur la diversité biologique à Washington. Les biologistes nord-américains réunis à cette occasion lancent un appel sur l'urgence d'explorer et de collecter la biodiversité avant qu'elle ne disparaisse, dans un contexte qu'ils qualifient de 6^e crise d'extinction des espèces. Ils popularisent ainsi le terme qui sera repris, en 1988, par E.O. Wilson dans le compte-rendu du forum « BioDiversity » (Wilson et Peter 1988). Cet appel, relayé dans les médias, marque le début d'une nouvelle ère caractérisée par une prise de conscience collective des menaces pesant sur la diversité du vivant, liées aux activités humaines.

³ Le *fogging* est une technique utilisée par les entomologistes qui consiste à pulvériser de l'insecticide à un endroit déterminé pour tuer les insectes et les collecter.

Dans un tel contexte alarmant, une grande convention internationale est signée en 1992, la Convention sur la Diversité Biologique. Son principal objectif est de réguler l'accès à la biodiversité des pays du Sud considérée, tout au long de la convention, sous son seul aspect génétique et en tant que ressource économique. La question des contreparties à verser à ces pays et à leurs populations locales et indigènes, en échange de l'accès à leur biodiversité, est centrale. Une rupture majeure est opérée : la biodiversité y est considérée comme le patrimoine national de chaque pays et non plus comme un patrimoine commun de l'humanité (Smouts 2005). Un nouveau cadre politico-administratif est ainsi posé au niveau international. Il se décline différemment selon les pays, et les positionnements des gouvernements vis-à-vis de leur biodiversité, de la science et des scientifiques étrangers. C'est dans ce cadre que s'inscrivent les grandes expéditions naturalistes que j'étudie. Les organisateurs doivent alors négocier avec les autorités politiques et administratives des pays concernés par leurs collectes, les conditions d'accès à leur biodiversité, ce qui implique un ensemble de contreparties à leur verser en échange.

Il me paraît intéressant d'interroger ici la notion de patrimoine et de patrimonialisation à l'aune de ces questions d'accès. Plus généralement, pour ces « sciences de terrain » que sont la taxonomie et la systématique (comme d'ailleurs l'ethnologie et la sociologie), les questions des conditions d'accès au-dit terrain sont cruciales. Elles déterminent en partie les savoirs scientifiques qui y sont produits ; elles nécessitent la mise en œuvre de certaines procédures et de négociations, avec les autorités compétentes et avec les populations locales qui déterminent les termes de l'échange.

Conserver les collections dans « un vrai musée » : un enjeu scientifique crucial

Les participants à ces expéditions, qu'ils soient des scientifiques professionnels ou des amateurs⁴, sont chargés de collecter différents taxons de la biodiversité terrestre et marine, essentiellement des invertébrés. Après différentes opérations pratiques et cognitives qui transforment ces spécimens naturels en objet de science et de connaissance (Dumoulin 2012), ces objets naturels sont expédiés par containers au MNHN et dans d'autres grands muséums (*Natural History Museum* de

4 De nombreux amateurs, bénévoles, participent à ces expéditions (Faugère 2012). Le rôle important des amateurs dans les sciences naturalistes a été bien étudié par des historiens des sciences comme Kohler (1991 et 2006), et des sociologues comme Charvolin *et al.* (2007) et Charvolin (2009).

Londres et *Smithsonian Institute* de Washington) en fonction de leurs spécialités respectives.

Là, ils font l'objet de nouvelles procédures de tri, d'identification et de description qui aboutissent, *in fine*, à deux principaux résultats : une ou plusieurs publication(s) scientifique(s) dans des revues de la discipline, et une mise en collection avec l'holotype accompagné de ses paratypes déposés dans les collections du MNHN ou d'un autre musée lorsque celui-ci est considéré comme le plus compétent sur le taxon concerné⁵. A ce jour, une partie importante des spécimens collectés lors de ces missions a déjà été inventoriée.

Pour les biologistes en question, dont la spécialité est la systématique (ou taxonomie), l'objectif des expéditions auxquelles ils participent est ainsi de mettre la biodiversité en collection dans les grands muséums du monde afin de pouvoir l'étudier dans de bonnes conditions d'accès et de conservation. Ces collections de recherche, qualifiées de « Grande Infrastructure de Recherche »⁶ (aux côtés des accélérateurs de particule des physiciens nucléaires, des radiotélescopes et observatoires des astronomes, des grands équipements de calcul intensif, des centres de haute technologie de génomique, etc.), constituent des outils de travail grâce auxquels les systématiciens vont pouvoir avancer dans leurs questions de recherche, qu'elles portent sur l'étude d'un seul taxon, sur l'évolution de la diversité du vivant ou sur sa composition, etc. Pour les biologistes, l'important est donc de constituer des collections de recherche ce qui nécessite le respect de procédures très particulières. Le spécimen de référence – appelé type ou holotype – à partir duquel chaque nouvelle espèce est décrite possède, à leurs yeux, une valeur scientifique et patrimoniale capitale. La perte d'un type est dès lors considérée comme irréparable, à l'image de la disparition d'un objet archéologique unique au monde et auquel on accorde, dans nos sociétés occidentales, une grande valeur.

L'extrait d'entretien suivant, mené en février 2012 auprès d'un biologiste systématicien, montre bien les enjeux existants autour de la conservation des types, et l'importance d'une véritable professionnalisation des muséums d'histoire naturelle. Confier des types à des muséums qui n'ont pas les moyens de les conserver correctement pose de sérieux problèmes aux scientifiques :

5 L'holotype, appelé aussi « le type », est le spécimen à partir duquel une espèce a été décrite ; les autres spécimens utilisés pour ce travail de description de l'espèce sont appelés « paratypes ».

6 Depuis une dizaine d'années, un ensemble de grandes infrastructures et de grands instruments autour desquels collaborent des communautés scientifiques ont reçu le label « Grandes Infrastructures de Recherche ». Ils sont l'objet d'une stratégie nationale et européenne particulière, décrite dans un rapport intitulé « Stratégie nationale Infrastructures de Recherche 2012-2020 »,

http://www.donneesdelarecherche.fr/IMG/pdf/MESR_Strategie-Nationale-Infrastructures__22_10_12.pdf

« L'accord signé entre le MNHN et les Philippines demandait que toutes les espèces nouvelles décrites à partir de spécimens récoltés lors de l'expédition Panglao, leur holotype soit déposé au musée de Manille. Quand quelqu'un décrit une espèce, il sélectionne un holotype et des paratypes. Et l'holotype, dans le *Memorandum of Agreement* signé avec le gouvernement philippin, devait être déposé au musée de Manille. Mais le musée de Manille, c'est une catastrophe pour les collections naturalistes ! Tout ce qui a été déposé au musée de Manille, une trentaine d'holotypes, à chaque fois que quelqu'un leur a demandé l'holotype soit ils n'ont jamais eu de réponse du musée, soit on leur a dit qu'ils cherchaient le matériel mais qu'ils ne l'avaient pas retrouvé, qu'il est perdu ! C'est épouvantable ! Tandis qu'avec Taiwan, tout ce qui a été décrit lors des campagnes de Taiwan, tous les holotypes ont été déposés au musée de Taiwan. Taiwan j'ai une confiance enfin on a confiance totale, c'est un vrai musée, une vraie institution, il y a une vraie équipe ».

Des positionnements contrastés des pays du Sud

La question du dépôt des spécimens et de la localisation des collections issues des collectes réalisées au cours de ces expéditions est, dans certaines négociations que j'ai pu étudier, une question centrale qui peut rapidement devenir conflictuelle. Plusieurs cas de figure existent cependant.

Dans le cas d'une symétrie des conditions de travail, de conservation et d'accès aux collections, comme évoqué ci-dessus entre la France et Taiwan, le partage des spécimens collectés se fait principalement selon des critères professionnels de compétences et de spécialisations scientifiques. Sachant que les partenaires taiwanais avec lesquels les scientifiques français collaborent dans les campagnes marines sont d'éminents carcinologues (spécialistes des crustacés) et que le musée de Taiwan est un musée disposant de moyens humains et financiers de gestion et de conservation, il paraît justifié que les collections de crustacés issues de ces collaborations soient conservées à Taiwan. Ce qui prédomine alors, dans ces choix, ce sont des règles professionnelles d'une discipline scientifique particulière, la taxonomie-systématique, qui s'est donnée comme usage de partager les collections de manière « équitable » entre les scientifiques participant aux collectes et leurs muséums de rattachement : dans ce cas de figure, les collections de mollusques vont au MNHN, et celles de crustacés au Muséum de Taiwan. Ce sont des règles de bonne conduite scientifique grâce auxquelles les collaborations peuvent durer dans le temps. Dans le cas de la botanique, où il est possible, contrairement aux collectes zoologiques, de ramasser systématiquement plusieurs rameaux, fleurs ou fruits, d'un même individu, plusieurs parts sont constituées et distribuées non seulement aux principaux muséums d'histoire naturelle mais

également, comme ce fut le cas lors de l'Expédition Santo, dans les collections régionales et locales (Fidji, Vanuatu).

Dans le cas d'une asymétrie des conditions de travail, de conservation et d'accès aux collections, comme avec les Philippines, ou encore plus asymétrique comme avec le Vanuatu et Madagascar, à cette même question du partage des collections, les biologistes apportent une réponse diamétralement opposée. L'enjeu est alors d'éviter de donner les collections, et surtout les types, non pas par principe mais par logique professionnelle : considérant que ces pays n'offrent pas de bonnes conditions de conservation et d'accès à leurs collections naturalistes, et qu'ils ne possèdent pas de véritable institution muséale, les biologistes savent que les spécimens laissés dans ces pays seront perdus pour l'étude scientifique. Ils proposent généralement alors d'y laisser ce qu'ils appellent « une collection de référence ». Le contenu de cette collection de référence reste souvent flou, et varie selon les positionnements des négociateurs des pays concernés. Quatre exemples vont illustrer quatre types de positions différentes : celle des Philippines en 2004, du Vanuatu en 2005, de Madagascar en 2009, et de Papouasie Nouvelle-Guinée en 2010.

Le cas des Philippines en 2004 et l'expédition Panglao

Evoqués dans l'extrait d'entretien ci-dessus, les Philippines, grand pays émergent d'Asie du Sud-Est, illustre un cas que l'on pourrait qualifier d'intermédiaire en termes d'institutions muséales et de recherche. Ce pays possède en effet un dispositif universitaire, de recherche et de conservation des collections bien mieux structuré et professionnalisé que ceux du Vanuatu ou de Madagascar que l'on va examiner ci-après. Il existe, à Manille, un musée national où sont conservées les collections d'art, d'ethnographie, d'archéologie et d'histoire naturelle du pays. Mais ses modalités de fonctionnement en matière de conservation et d'accès aux collections naturalistes ne correspondent pas aux standards internationaux en vigueur dans les grands muséums d'histoire naturelle. L'existence d'un tel musée a cependant rendu obligatoire le partage, ou un certain partage des collections lors de l'expédition marine qui s'est tenue en 2004 sur l'île de Panglao. L'article 6 du *Memorandum of Agreement*, signé entre le MNHN et le *Department of Agriculture* de la République des Philippines, consacré à la question des collections, stipulait en effet les obligations suivantes :

« En ce qui concerne la constitution de collections scientifiques et de recherche, les collections de mollusques et de crustacés décapodes seront exportées au Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris et triées avec l'aide des participants philippins accueillis au Muséum. Une fois ce travail achevé, les collections seront divisées en deux parties :

- une partie qui reviendra aux Philippines, pour être déposée au Muséum National de Manille et à l'Université San Carlos ;
- une partie qui restera au Muséum de Paris »

Suite à la signature de cet accord, le Ministère de l'Agriculture philippin a délivré le permis de collecte des mollusques marins et des crustacés décapodes, dans une perspective strictement taxonomique, et dont l'article 6 spécifiait que « les spécimens collectés et identifiés restaient la propriété du gouvernement de la République des Philippines ». Et il était précisé, dans l'article 7, que « toute violation de la loi, des règles et du contenu du *Memorandum of Agreement* comme du permis de collecte entraînerait la révocation immédiate dudit permis et la confiscation des spécimens collectés qui reviendraient alors au gouvernement de la République des Philippines ».

Le cas du Vanuatu en 2005 et l'expédition Santo

C'est le 1^{er} novembre 2005, lors d'une réunion à Port Vila entre deux organisateurs de l'expédition Santo et les responsables de l'*Environment Unit* du Vanuatu que certaines tensions ont surgi (Faugère et Louafi 2011). L'objet de cette réunion était de discuter de la première version du *Memorandum of Understanding* – convention signée par les parties prenantes, qui fixe les obligations de chacun et les termes de l'échange – envoyée quelques jours auparavant par les organisateurs aux responsables de l'*Environment Unit*. Alors que nous avons rencontré ces personnes quelques jours plus tôt dans une atmosphère cordiale, ce jour-là, l'ambiance fut glaciale. Les critiques et les résistances émises alors par les membres de ce service de l'environnement portèrent sur deux principaux aspects :

- Le dépôt des spécimens collectés : Paris ou Port Vila
- La question de la collecte des « savoirs locaux sur la biodiversité »

— Le dépôt des spécimens collectés : Paris ou Port Vila

Les responsables du service de l'environnement commencèrent par demander que les échantillons collectés restent tous au Vanuatu. La réaction des biologistes fut immédiate. Ils leur répondirent que cela était impossible : « la moitié des espèces que nous allons récolter seront inconnues ! Et il faudra alors envoyer ces échantillons à nos réseaux de spécialistes amateurs et professionnels qui mettront des mois, voire des années pour les identifier et les décrire ! ». Aux yeux des organisateurs de l'expédition, une telle demande montrait non seulement l'ignorance de leurs interlocuteurs sur la manière dont se déroule concrètement un inventaire zoologique, « on ne sait pas ce qu'on récolte ! », mais aussi l'influence des ONG anglo-saxonnes qui reprennent ainsi à la lettre, les injonctions de la Convention sur la

Diversité Biologique inadaptés aux inventaires taxonomiques. Face à la fin de non-recevoir émise par les organisateurs, les responsables du service de l'environnement demandèrent alors que soit laissée au Vanuatu une copie des spécimens déjà connus. Et ils ajoutèrent : « quant aux spécimens inconnus, nous sommes d'accord pour que vous les emportiez mais une fois identifiés, vous nous les renvoyez ».

Cette demande posait la question de la conservation, sur place, au Vanuatu, de ces échantillons. Il n'existe pas de musée d'histoire naturelle dans ce pays, même s'il y a bien des embryons de collections conservées dans différents lieux. Les organisateurs acceptèrent cependant cette demande. L'article 2 du *Memorandum of Understanding* stipula l'obligation suivante au « Groupe de Projet Santo » :

« Le Groupe de Projet Santo s'engage à déposer au Vanuatu des collections de spécimens de faune et de flore récoltés pendant le projet, en particulier des plantes (qui seront déposées au Service des Forêts), des poissons (au Service des Pêches), des vertébrés fossiles (au Centre Culturel), des insectes et d'autres organismes ayant un intérêt pour la quarantaine (au Service de la Quarantaine), ainsi que d'autres spécimens dans d'autres Services à préciser ».

Cette question du dépôt des collections paraissait importante lors des négociations en amont de l'expédition. Mais, une fois collectés les milliers de spécimens principalement d'invertébrés terrestres et marins, la question semble perdre en importance face à leur réalité matérielle : que faire de ces centaines de bocaux remplis de milliers d'insectes, araignées, mollusques, etc. ? Ils n'offrent aucun intérêt (économique, alimentaire, touristique, etc.) autre que celui d'une recherche taxonomique académique dont l'objectif est d'étudier la diversité du vivant et de l'archiver dans les grands muséums d'histoire naturelle avant qu'elle ne disparaisse. Le gouvernement du Vanuatu, comme d'ailleurs celui de Madagascar et d'autres pays, sont bien plus intéressés et concernés par les aspects de valorisation économique potentielle des spécimens collectés que par les aspects académiques des recherches en systématique, comme l'ont bien montré, dans le cas du Vanuatu, les vives tensions apparues autour de la question de la collecte des « savoirs locaux sur la biodiversité » et de ses enjeux potentiels en termes, notamment, de fabrication de nouveaux médicaments (Faugère 2008 ; Faugère et Louafi 2011).

— La question de la collecte des « savoirs locaux sur la biodiversité »

Dans la première déclaration d'intention rédigée en mars 2004, l'expédition comportait un module intitulé « développement durable et valorisation de la biodiversité » avec des retombées prévues en termes d'écotourisme. Le contenu exact de ce module n'était pas encore précisé. Ce n'est qu'au début de l'année 2005 que ce contenu est devenu plus

précis, s'intitulant dès lors « Diversité culturelle, perceptions et usages ». Il s'agissait de faire une comparaison des inventaires « savants » et « populaires » de la diversité biologique dans le domaine de la phyto-pharmacologie traditionnelle et des plantes tinctoriales. Pour ce faire, les ethno-écologues de ce module allaient devoir recueillir « des savoirs locaux sur la biodiversité » (Expédition Santo 2006, document provisoire du 20 février 2005). Cet objectif restera inchangé jusqu'à la fin de l'année 2005.

Et c'est précisément cet aspect qui a posé problème aux responsables de l'*Environment Unit* de Port Vila qui semblaient craindre que les ethno-écologues de l'expédition utilisent des « savoirs locaux » des habitants de l'île de Santo à des fins commerciales, en l'absence de tout contrôle de leur part, sans leur verser de contreparties et sans avoir préalablement obtenu leur consentement informé. Début décembre 2005, le directeur de l'*Environment Unit* envoie aux organisateurs une nouvelle version de la convention. Les modifications apportées montraient que le gouvernement du Vanuatu voulait encadrer strictement les recherches menées dans le module ethnologique sur les savoirs locaux pour s'assurer de bien en contrôler les procédures et les utilisations en cas de bioprospection (Faugère 2008, Faugère et Louafi 2011). Mais l'ensemble de ces discussions conduira finalement les organisateurs à supprimer le volet ethno-pharmacologique et toute autre question portant sur les usages locaux de la biodiversité afin de n'être pas soupçonnés de biopiraterie.

Pourtant, si le gouvernement du Vanuatu voulait clairement encadrer et structurer les modalités de collecte et d'utilisation des « savoirs traditionnels et indigènes », il ne demandait pas aux organisateurs de supprimer toute recherche sur ce thème. C'était même un sujet qui intéressait au premier plan le gouvernement en raison de ses éventuelles retombées commerciales. D'ailleurs, à la même époque, le gouvernement du Vanuatu autorisait une biologiste allemande à venir travailler sur les connaissances médicinales « traditionnelles » des habitants du pays. Mais, confrontés à un climat international extrêmement tendu sur ces questions de bioprospection et de biopiraterie, les organisateurs de l'expédition ont préféré ne pas prendre de risques pour ne pas mettre en péril l'ensemble de l'expédition. En dépit de leur prudence, qui les avait conduits à supprimer tout aspect pouvant être qualifié de bioprospection, un article est paru le 28 juin 2006 dans le *Daily Post* (Willie 2006), le seul quotidien du Vanuatu. Le journaliste reprend les propos du directeur du Centre Culturel du Vanuatu qui mettait en garde son gouvernement contre les dangers de biopiraterie liés à l'Expédition Santo 2006, comme, écrit-il, à toute recherche scientifique naturaliste menée par des organismes étrangers au Vanuatu.

Considérant que son pays ne dispose pas encore des moyens pour contrôler efficacement de telles recherches, il propose d'y interdire toute recherche naturaliste, sur le modèle du moratoire de dix ans qui avait interdit, de 1984 à 1995, les recherches en sciences humaines au Vanuatu.